

PREAMBULE

Soucieuse d'assurer à sa clientèle de nombreux avantages d'une part, et de faire la promotion de ses produits et services, d'autre part, FREE organise à l'attention de ses nombreux abonnés une campagne SMS dénommée

« **GAGNER COMME JAMAIS** ».

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions d'organisation et de fonctionnement de ce jeu concours.

1. DE LA DENOMINATION ET DUREE DU JEU

FREE SENEGAL organise un jeu concours SMS dénommé « **GAGNER COMME JAMAIS** » suivant un calendrier bien défini et communiqué à ses abonnés.

2. PRODUITS CONCERNES

2.1. Cette campagne concerne un service SMS (appelé aussi service de souscription) qui permettra aux utilisateurs de recevoir des messages contenant des informations (appelés aussi « contenus ») sur le sport, la musique, le cinéma ou d'autres domaines de divertissement.

2.2. 1.1. Tout abonné du réseau « **Free** » adhèrera au service de souscription à cette campagne à travers le numéro court « **21701** » sera considéré comme participant, recevra des contenus par le numéro court « **21701** » et sera invité à jouer à un jeu de questions-réponses avec le numéro court « **21701** ».

3. DE L'ELIGIBILITE

Le jeu concours « **GAGNER COMME JAMAIS** » est ouvert à toute personne physique abonnée au réseau « **Free** », et se trouvant sur le territoire de la République du Sénégal au moment de l'organisation du jeu. L'abonné peut participer au jeu concours « **GAGNER COMME JAMAIS** » autant de fois qu'il le souhaite durant toute la période du jeu.

Toutefois, les employés des structures suivantes ainsi que les membres de leurs familles restreintes sont interdites de la promotion :

- FREE SENEGAL ;
- Les distributeurs agréés de FREE SENEGAL quelle que soit leur dénomination ;
- Les agences de publicité et de sous-traitance travaillant avec FREE SENEGAL ;
- Les Inspecteurs des Sports et Loisirs affectés au déroulement du jeu concours ;
- L'huissier de justice commis à cet effet.

S'il arrivait qu'un membre de ces organisations gagne lors de la détermination des gagnants, il sera écarté au profit de la personne se classant à la position suivante.

4. DE LA DEFINITION

Est réputé participant au jeu concours « **GAGNER COMME JAMAIS** », toute personne physique abonnée du réseau « **Free** », et ayant envoyé au moins un SMS au 21701 durant la période du jeu concours prévu en l'article 1 et dans le respect des conditions reprises aux articles 2, 3 et 4.

5. DE L'ACCEPTATION ET PUBLICATION DU REGLEMENT

5.1. La campagne SMS « **GAGNER COMME JAMAIS** » concerne uniquement les abonnés du réseau « **Free** » toute l'étendue de la République du Sénégal.

5.2. Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve, par l'abonné, des dispositions du présent règlement déposé auprès M. Djiby DIATTA, huissier de Justice du Tribunal de Grande Instance/Dakar, Sénégal. Le présent règlement est accessible sur le site Internet de Free Sénégal (www.free.sn) à titre gratuit.

5.3. En envoyant un SMS avec les mots-clés suivants:

- "Free"
- "OK"
- "OUI"

5.4. Ou un SMS vide ou alors avec n'importe quel caractère alpha numérique au numéro court 21701 (à titre gratuit) les participants indiquent leur total consentement ainsi qu'une compréhension du présent règlement et acceptent par conséquent de (°) :

5.5. Recevoir de Free des SMS d'information relatifs à la campagne GAGNER COMME JAMAIS sur leur numéros de téléphone;

5.6. Recevoir de Free ou d'un de ses partenaires des SMS d'information relatifs à la campagne GAGNER COMME JAMAIS pendant toute la durée de la campagne ou à l'issue de celle-ci ;

5.7. Etre inclus dans le programme d'animations de la campagne organisé par Free pendant la période de la campagne ou à l'issue de celle-ci.

5.8. Free se réserve le droit d'amender ou même d'annuler la campagne ainsi que ce règlement à tout moment. Tout changement du règlement fera l'objet d'un amendement en bonne et due forme. Cette version sera aussi postée sur le site internet de Free (www.free.sn)

5.9. En cas de litige concernant les termes et conditions, la conduite, les résultats et toute autre questions relatives au jeu promotionnel et le service d'abonnement, la décision de l'Organisateur est définitive.

5.7. Le présent règlement représente un accord entre Free et les participants; sera en vigueur et aura force d'effet tout au long de la campagne (sauf en cas de suspension temporaire pour des raisons organisationnelles telles que des problèmes techniques ou autres autre facteur externe au cadre de ladite campagne.

6. DE LA PARTICIPATION

6.1. La participation à la campagne « **GAGNER COMME JAMAIS** » se fait par l'envoi par SMS d'un mot-clé donné lequel sera communiqué à la clientèle par SMS Broadcast, sur le site internet de Free (www.free.sn) ainsi qu'à travers d'autres voies de communication telles que les média.

6.2. La campagne « GAGNER COMME JAMAIS » concerne exclusivement les abonnés du réseau « **Free** » en mode prépayé.

6.3. Éligibilité : Est participant toute personne physique et majeure, abonnée au réseau « Free », et se trouvant sur le territoire de la République du Sénégal au moment de l'organisation de la campagne. L'abonné peut participer à « **GAGNER COMME JAMAIS** » autant de fois qu'il le souhaite durant toute la période de la campagne. Toutefois, les employés des structures suivantes ainsi que les membres de leurs familles restreintes ne sont pas éligibles pour participer à la campagne :

- FREE SENEGAL ;
- Les distributeurs agréés de FREE SENEGAL quelle que soit leur dénomination ;
- Les agences de publicité et de sous-traitance travaillant avec FREE SENEGAL ;
- Les Inspecteurs des Sports et Loisirs affectés au déroulement du jeu concours ;
- L'huissier de justice commis à cet effet.

S'il arrivait qu'un membre de ces organisations gagne lors de la détermination des gagnants, il sera écarté au profit de la personne se classant à la position suivante.

6.4. Chaque participant doit s'assurer que son numéro est bien enregistré dans la base d'abonnés du réseau Free. Au cas où le numéro gagnant s'avère ne pas être préalablement enregistré dans la base des abonnés Free, le gagnant doit se présenter à la Direction Générale Free muni d'une pièce d'identité valable pour pouvoir se faire enregistrer avant de recevoir son gain.

6.5. Aucun participant n'a le droit de jouer avec deux numéros différents sous peine de se faire disqualifier sur le 2ème numéro.

6.6. Free se réserve le droit de disqualifier tout participant qui serait coupable d'avoir violé l'un des articles du présent règlement.

6.7. Tout participant à la campagne garantit que les informations qu'il donne à Free sont vraies, à jour et complètes.

6.8. Il est sous-entendu que toute personne physique qui utilise une carte SIM Free pour envoyer et recevoir des SMS du 21701 est le propriétaire de ladite SIM, ou une personne autorisée à l'utiliser.

6.9. En participant au service de souscription, les participants justifient par la présente que tous les renseignements fournis sont véridiques, actuelles et complètes

7. DE LA DISPONIBILITE ET L'ACCESSIBILITE DES INFORMATIONS

7.1. Toutes les informations sur la campagne seront disponibles sur le site internet de Free (www.free.sn).

7.2. Pour connaître le nombre total de leurs points, les participants pourront envoyer le mot-clé « SCORE » au 21701 à titre gratuit

7.3. Chaque participant peut se désinscrire de la campagne et cesser donc de recevoir des informations relatives à cette campagne en envoyant le mot-clé « **STOP** » au 21701 à titre gratuit.

7.4. La fin de la campagne sera officiellement annoncée par Free à travers une communication sur son site internet (www.free.sn) à l'attention du public.

7.5. Une interruption ou fin anticipée de la campagne ne dédouanerait pas Free de sa responsabilité de remettre aux gagnants les prix leur déjà attribués et encore moins d'achever les activités en cours, excepté dans le cas où cette interruption ou fin anticipée est due à des facteurs externe à l'organisation de la campagne.

7.6. Free est tenu de ne divulguer en aucun cas les informations personnelles sur les participants de la campagne à une tierce personne sauf pour les cas suivants :

- Obligation légale
- Réquisition officielle des pouvoirs publics
- Le consentement du participant
- En accord avec l'article 14 du présent règlement

7.7. Free se réserve d'avoir des négociations écrites ou toute autre forme de contact avec les participants de la campagne en dehors du cadre du présent règlement ou dans le cadre légal en vigueur en République du Sénégal.

8. DU MECANISME

8.1. Pour participer à la campagne, l'utilisateur doit envoyer un des mots-clés suivants : Free, OK ou OUI au numéro court 21701 à titre gratuit.

8.2. Cependant, tout SMS avec un contenu vide ou n'importe quel contenu alpha numérique envoyé pour la première fois au 21701 sera considéré comme une demande de souscription à la campagne et sera traité comme tel.

8.3. Une fois que le participant adhère à la campagne, il :

8.3.1. Recevra un message de bienvenue gratuit expliquant le mécanisme du service ainsi que la mécanique de désactivation que le participant peut employer à tout moment pour sortir de la campagne ;

8.3.2. Un message par SMS avec le contenu ou la question (lié au sport, la musique, le cinéma ou d'autres domaines de divertissement), avec une charge de 150 FCFA, ainsi que 10 points minimum.

8.4. Il aura ensuite droit à répondre à cinq (5) questions entièrement gratuitement et gagner davantage de points en fonction de sa réponse (correcte ou incorrecte).

8.4.1. Le service de souscription aura deux modes opératoires :

8.4.2. Mode de souscription :

- Le contenu/question est quotidiennement envoyé aux participants par le numéro court 21701 à 150 FCFA par SMS;
- Une fois qu'il reçoit le SMS, le participant accède aux cinq questions du jour gratuites en envoyant sms au 21701

8.4.3. Boost Quizz: Après le jeu des cinq (5) questions du jour, les participants auront aussi la chance de multiplier leurs points à travers un jeu amusant de questions-réponses. Les questions seront envoyées par le numéro court 21701 gratuitement et les réponses seront facturées à 50 FCFA par SMS.

- La première semaine de participation est **entièrement gratuite** pour tout participant, ensuite il entrera dans le schéma de chargement comme expliqué ci-dessus, sauf il choisit de désinscrire du service ;
- Les participants recevront des questions à double choix de réponse à la forme 1 ou 2: VRAI ou FAUX ;
- Les participants seront donc appelés à saisir le chiffre 1 ou 2 pour indiquer la bonne réponse à une question donnée ;
- A l'envoi de la réponse au **21701**, chaque participant reçoit un retour lui indiquant si la réponse est bonne ou mauvaise, et une mise à jour sur le nombre des points sera faite (généralement les bonnes réponses valent 10 points et les mauvaises valent 1 point, mais il existe de nombreuses périodes de phases bonus donnant beaucoup plus de points).
- Ensuite, le participant reçoit une nouvelle question à double choix de réponse, et ainsi de suite jusqu'à ce que le participant choisisse de ne plus répondre aux questions ;
- Le participant peut choisir d'arrêter le quizz en envoyant le mot-clé STOP au **21701** gratuitement
- Les participants doivent toujours répondre à la dernière question reçue, puisque chaque nouvelle question reçue annule le précédent non répondu.

9. DES GAGNANTS

9.1. Tout numéro doit être associé à un et un seul participant. S'il s'avère qu'un participant gagne avec un numéro différent de celui avec lequel il avait déjà gagné une fois dans le jeu, il se verra disqualifié pour le second lot ;

9.2. La structure des prix à gagner varie selon chaque campagne et sera communiquée de manière périodique.

9.3. Pendant toute la durée de toutes les campagnes :

- Un participant ne peut gagner le prix quotidien/hebdomadaire du tirage au sort qu'une seule fois ;
- Un participant ne peut gagner le prix quotidien/hebdomadaire par accumulation de points qu'une seule fois ;
- Un participant peut gagner 1 Grand prix et 1 prix quotidien/hebdomadaire par accumulation de points et 1 prix quotidien par tirage au sort ;
- Pour désigner le gagnant du GRAND PRIX, un tirage au sort va être organisé à la fin de chaque campagne entre les 10 premiers participants ayant accumulé le plus de points (top scorers).

9.4. La désignation des gagnants par points se fera automatiquement par le système qui gère techniquement la campagne. Les résultats de ce dernier feront l'objet d'une validation par les services de contrôle interne de Free. Une fois validés, ces résultats seront certifiés par l'huissier de justice suite au tirage qui se déroulera chaque semaine (sauf imprévu d'ordre technique ou opérationnel) en présence de l'huissier de justice et les lots seront remis lors d'une remise de prix dont la date et le lieu seront préalablement annoncés aux gagnants.

9.5. Afin d'être éligible pour le tirage au sort quotidien, le participant doit avoir reçu des points le jour même. De même, le participant doit avoir reçu des points durant la semaine concernée par le tirage au sort hebdomadaire, le mois concerné par le tirage au sort mensuel.

9.6. Tous les participants sont éligibles pour le Grand Prix avec tous les points accumulés depuis leur premier jour de participation jusqu'à la fin de la campagne. Le Grand Prix ne peut être gagné qu'une seule fois par le même client.

10. COUT DU SERVICE

10.1. Tout message envoyé au numéro court **21701** avec le mot-clé « Free » ou tout autre mot-clé, sera facturé à **50 FCFA**.

10.2. Tout message envoyé par le numéro court **21702** livrant le contenu/la question sera facturé à **150 FCFA**.

10.3. Tout autre message envoyé au numéro court **21702** sera gratuit.

11. DE LA DEFINITION DES LOTS A GAGNER

11.1. Les prix sont déterminés avant le démarrage de chaque campagne et communiqués aux participants durant leurs transactions.

11.2. Ces prix sont journaliers et/ou hebdomadaires, suivi d'un grand prix à la fin de chaque campagne.

11.3. Ces prix en valeur ou en matériel tournent autour de moins de 100.000F à 15.000.000 FCFA pour le Grand Prix.

12. DES RESULTATS

11.1. Les participants au jeu concours « **GAGNER COMME JAMAIS** » auront l'obligation de garder leurs numéros de téléphone ouverts tous les jours pour être identifiés et informés des résultats ;

11.2. La désignation des gagnants par cumul de points se fera automatiquement par les équipements qui hébergent techniquement la campagne. Ces résultats seront ensuite contre vérifiés par les services de contrôle interne compétents au sein du FREE SENEGAL.

11.3. La désignation des gagnants par tirage au sort se fera dans les locaux de Free en présence de l'Huissier de justice.

11.4. Ladite désignation sera sanctionnée par un Procès-Verbal reprenant les numéros gagnants et contre signé par les organisateurs de jeu pour FREE SENEGAL.

11.5. Tout participant doit préalablement être enregistré sur la base des abonnés du FREE SENEGAL avant de recevoir son lot.

13. DE L'ATTRIBUTION DES PRIX

13.1. Les prix cités à l'article 9 seront attribués directement aux gagnants, au lieu que FREE SENEGAL aura préalablement défini pour la circonstance.

13.2. Tout participant qui ne sera pas préalablement enregistré sur la base des abonnés de FREE SENEGAL devra, lorsqu'il sera contacté par le service à la clientèle de FREE SENEGAL, se présenter dans les locaux de ce dernier muni d'une pièce d'identité valable pour procéder à son enregistrement en remplissant la fiche physique d'enregistrement ;

13.3. Les gagnants de la présente campagne ne seront uniquement contactés que par un appel du Service à la clientèle de FREE SENEGAL, tout autre canal (appel ou SMS) ne sera pas pris en considération.

13.4. Les gagnants seront joints par le Service à la Clientèle via le numéro fixe **328241120** de FREE SENEGAL pour :

- être identifié (nom complet, adresse)
- être informé sur le lieu et la date de la remise des prix

13.5. Le Service Clientèle de FREE SENEGAL rappellera continuellement tous les gagnants qui n'auront pas répondu à sa première tentative d'appel ainsi que tous ceux qui ne se seront pas encore présentés pour le retrait de leur prix.

13.6. Tous les gagnants qui ne pourront être joints dans les 15 jours suivant le 1er essai seront encore rappelés pendant les 5 jours ouvrables qui suivent;

13.7. Si malgré toutes ces tentatives, lesdits gagnants restent injoignables, ils seront alors disqualifiés pour la réception de leurs lots. La responsabilité de FREE SENEGAL ne pourra plus, dans ce cas, être engagée.

14. DE L'ENGAGEMENT DES GAGNANTS

14.1. L'intégralité du présent règlement sera déposée à la direction de la LONASE.

14.2. Toute personne souhaitant l'avoir, pourra en recevoir une copie à ses frais. Il lui suffira d'en faire la demande écrite auprès de la LONASE et de joindre à sa demande une enveloppe timbrée portant ses noms et adresse pour l'acheminement du règlement.

14.3. Le gagnant cède à FREE SENEGAL, pour une durée indéterminée, tous les droits pour l'exploitation de son image, sur toute l'étendue de la République du Sénégal, pour des fins de publicité.

15. DES LITIGES

15.1. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation.

15.2. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 7 jours ouvrables après la clôture du jeu.

15.3. Les litiges éventuels découlant du Jeu relatif au présent règlement seront réglés à l'amiable. Tout différend résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, qui n'aura pas été préalablement réglé à l'amiable, dans un délai maximum d'un mois à compter de sa survenance, sera soumis au tribunal régional de Dakar.

La Direction Générale de FREE SENEGAL